



Pensions de retraite : toujours soumises à l'impôt ?

- Fiche rédigée par l'équipe éditoriale de WebLex
- Dernière vérification de la fiche : 10/03/2020
- Dernière mise à jour de la fiche : 10/03/2020

Enfin la retraite ! ... Mais n'oubliez pas que les sommes que vous percevez au titre de votre retraite restent imposables ! Que devez-vous déclarer ? Comment serez-vous imposé ? Réponses...

Pensions de retraite : imposables par principe

Pension de retraite ou retraite versée en capital ? Les prestations de retraite peuvent être servies sous forme de pension (versée mensuellement ou trimestriellement) ou sous forme de capital (versée en une seule fois). Dans les deux cas, les sommes perçues sont, par principe, soumises à l'impôt sur le revenu (IR) suivant application du barème progressif.

Le système du quotient ?

{ABONNEZ-VOUS}

Pensions de retraite : exonérées par exception

Un abattement ? Pour le calcul de votre impôt, l'administration appliquera d'autorité un abattement forfaitaire de 10 % sur le montant des prestations de retraite que vous déclarez.

Un minimum et un maximum...

{ABONNEZ-VOUS}

[BANNIERE_DROITE]